

FLASH INFO

Attestation de capacité L'agrément de QUALICLIMAFROID renouvelé

Paris, le 07 mai 2019. Selon l'arrêté du 25 mars 2019 (J.O. du 5 avril 2019), QUALICLIMAFROID, organisme de certification et de qualification dédié aux professionnels du froid et de la climatisation a vu son agrément pour la délivrance des attestations de capacité renouvelé jusqu'au 31 août 2023.



En effet, depuis l'été 2009, les entreprises qui manipulent des fluides frigorigènes ont l'obligation de détenir une attestation de capacité. QUALICLIMAFROID, acteur historique et majeur dédié aux opérateurs du froid et de la climatisation, délivre des attestations de catégorie I à IV. Son équipe et ses auditeurs sont tous experts du secteur. C'est la garantie pour les opérateurs de bénéficier d'un accompagnement adapté aux spécificités de leur métier, de disposer d'une offre clé en main à des tarifs attractifs et sans surprises ni astérisque.

De plus, QUALICLIMAFROID est accrédité par le COFRAC pour son activité ADC Fluides, comme l'exige la réglementation depuis octobre 2017 (accréditation COFRAC N°5-0585, certification de produits et services, portée disponible sur www.cofrac.fr).

A propos de QUALICLIMAFROID :

Engagée depuis 1973 aux côtés des professionnels du froid et de la climatisation, QUALICLIMAFROID est une association à but non lucratif, dont l'expertise est exclusivement dédiée à la profession. Sa mission est de promouvoir les entreprises ayant démontré leurs compétences et leur savoir-faire, pour permettre aux donneurs d'ordres d'identifier des professionnels de confiance au travers des qualifications et des certifications QUALICLIMAFROID.

Plus d'informations sur www.qualiclimafroid.com

CONTACT PRESSE : Céline PAVILLON – cpavillon@homonoia.fr - Tél : 06 22 15 64 31